



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 5 octobre 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-32

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Étampes et son CCAS, pour la mise en œuvre d'une procédure de marché public pour l'achat d'électricité.

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît
M.	Laurent	GUIGNARD	Président Association REVIVRE –ESAT Paul Besson

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Claude MASURE représentée par M. Michel BÂTARD, Mme Sylvie YONLI représentée par Mme Annick RAMEAU.

ETAIT ABSENTE : Mme Rokhaya KEITA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une procédure permettant à la fois, l'achat d'électricité pour l'ensemble des contrats inférieurs à 36 KVA de la ville d'Étampes et de son CCAS, et le renouvellement du marché d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 KVA.

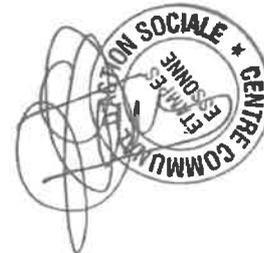
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la ville, pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité,

- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commande avec la ville, pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture d'électricité,
- Désigne la ville d'Etampes en tant que coordonnateur du groupement de commandes et autorise que la Présidence de la commission d'appel d'offres soit à la charge de la ville d'Etampes,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de la procédure de marché public indiquées précédemment, et autorise la ville d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise la ville d'Etampes, en qualité de coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés, chacun des membres du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 16 Octobre 2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.